

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/18/2022

Révision: 10/18/2022

1 Identification

· **Identificateur de produit**

· **Nom du produit :** METTLE® 125 ME FUNGICIDE

· **Code du produit :** CA-94001-French

· **No CAS :**

Tetraconazole (125.0 g/L): 112281-77-3

No D'HOMOLOGATION 30673

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Groupe 3 Fongicide

· **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide agricole

· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :**

Gowan Company L.L.C.

P.O. Box 5569

Yuma, Arizona 85366-5569

(800) 960-4318

· **Service chargé des renseignements :** sds@gowanco.com

· **Numéro d'appel d'urgence :**

Chemtrec de téléphone d'urgence 24 - Heures: (déversement, fuite ou d'incendie)

à l'intérieur US & Canada: (800) 424-9300

à l'extérieur des États-Unis et Canada: +011 (703) 527-3887

En cas d'urgence médicale (ProPharma Group®): (888) 478-0798

2 Identification des dangers

· **Classification de la substance ou du mélange**



GHS09 Environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· **Pictogrammes de danger**



GHS09

· **Mention d'avertissement** néant

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Tetraconazole

· **Mentions de danger**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/18/2022

Révision: 10/18/2022

Nom du produit : **METTLE® 125 ME FUNGICIDE**

(suite de la page 1)

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS utiliser dans les serres.

Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer, ou d'aller aux toilettes. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.

· **Système de classification:**

· **NFPA ratings (scale 0 - 4)**



Santé = 1

Feu = 0

Réactivité = 0

3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique : Mélanges**

· **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux :**

CAS: 112281-77-3	Tetraconazole	11,6%p/p
	Aquatic Chronic 2, H411; Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4, H302; Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 4, H332	

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales :**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer 1-888-478-0798.

· **Après inhalation :**

- Déplacer la personne vers une source d'air frais.
- Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· **Après contact avec la peau :**

- Enlever tous les vêtements contaminés.
- Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· **Après contact avec les yeux :**

- Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
- Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.
- Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

· **Après ingestion :**

- Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
- Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
- Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.
- Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

(suite page 3)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/18/2022

Révision: 10/18/2022

Nom du produit : **METTLE® 125 ME FUNGICIDE**

(suite de la page 2)

- **Indications destinées au médecin :**
 - **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Inconnue
 - **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Il n'y a pas d'antidote spécifique. Tout traitement doit être basé sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient. Une surexposition à des matériaux autres que ce produit peut s'être produite.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction :** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Fluorure d'hydrogène (HF)
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Cyanure d'hydrogène (HCN)
- **Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Pas nécessaire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (sable, terre, terre de diatomées, vermiculite)
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation :**
 - **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
 - **Préventions des incendies et des explosions :** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments des animaux ou humaines.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Non disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/18/2022

Révision: 10/18/2022

Nom du produit : METTLE® 125 ME FUNGICIDE

(suite de la page 3)

· Paramètres de contrôle
· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition
· Equipement de protection individuel :

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire :** N'est pas nécessaire.

· Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

des gants résistants aux produits chimiques

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· Protection du corps :

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales
· Aspect :

· **Forme :**

Liquide

· **Couleur :**

Jaunâtre

· **Odeur :**

Négligeable

· **Seuil olfactif :**

Non déterminée.

· **valeur du pH à 20 °C:**

6 - 8

· Changement d'état

· **Point de fusion :**

Non déterminée.

· **Point d'ébullition :**

100 °C

· **Point d'éclair**

98 °C

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :**

Non applicable.

· **Température de décomposition :**

Non déterminée.

· **Auto-inflammation :**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/18/2022

Révision: 10/18/2022

Nom du produit : METTLE® 125 ME FUNGICIDE

(suite de la page 4)

· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion :	
· Inférieure :	Non déterminée.
· Supérieure :	Non déterminée.
· Pression de vapeur à 20 °C:	17 mm Hg (Tetraconazole technical)
· Densité à 20 °C:	1,08 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminée.
· Densité de vapeur:	Non déterminée.
· Taux d'évaporation:	Non déterminée.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Dispersable
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminée.
· Viscosité :	
· Dynamique :	Non déterminée.
· Cinématique :	Non déterminée.
· Autres informations	Non disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Non disponibles.
- **Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Non disponibles.
- **Matières incompatibles :** Non disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux :**
 - Fluorure d'hydrogène
 - Gaz hydrochlorique (HCl)
 - Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
Oral	LD50	>4.090 mg/kg (conseil) female
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (conseil)
Inhalatoire	LC50/4 h	>3,17 mg/l (conseil)
CAS: 112281-77-3 Tetraconazole		
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,5 mg/l (ATE)

- **Effet primaire d'irritation :**
 - **de la peau :** Pas un irritant
 - **des yeux :** Léger irritant

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/18/2022

Révision: 10/18/2022

Nom du produit : METTLE® 125 ME FUNGICIDE

(suite de la page 5)

- **Sensibilisation** : Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires** :
- **Catégories cancérogènes**

· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)
--

Aucun des composants n'est compris.

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)
--

Aucun des composants n'est compris.

12 Données écologiques

- **Toxicité**
TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les végétaux terrestres non ciblés, les oiseaux, et certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dont les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.
- **Toxicité aquatique** : Non disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Non disponibles.
- **Autres indications** :
Informations écotoxicologiques : (basées sur le tétraconazole technique)
Crapet arlequin, CL50 (96h): 4,3 mg/l
Truite arc-en-ciel, CL50(96h) : 4,8 mg/l
Invertébré d'eau douce (Daphnia magna) : CL50 (48h) : 3,0 mg/l
Mobilité : KOC de 351 à 1922
Bioaccumulation : FBC=35,7 (poisson entier)
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement** :
· **Potentiel de bioaccumulation** Non disponibles.
- **Mobilité dans le sol**
Données relatives au tétraconazole :
Mobilité : Koc de 531 à 1922 mL/g (4 sols)
Le tétraconazole a une faible mobilité dans les sols acides
- **Effets écotoxiques** :
· **Remarque** : Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques** :
· **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB** :
· **PBT** : Non applicable.
· **vPvB** : Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Non disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/18/2022

Révision: 10/18/2022

Nom du produit : METTLE® 125 ME FUNGICIDE

(suite de la page 6)

· Emballages non nettoyés :**· Recommandation :***Contenants recyclables:*

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Une fois rincé, rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU**· DOT/TMD****· ADR, IMDG, IATA**

Exemption pour les polluants marins (TMD 1.45.
UN3082

· Désignation officielle de transport de l'ONU**· DOT/TMD****· ADR****· IMDG****· IATA**

néant

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE
DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,
LIQUID, N.O.S. (Tetraconazole), MARINE
POLLUTANT
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,
LIQUID, N.O.S.

· Classe(s) de danger pour le transport**· DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):****· Classe**

néant

· ADR, IMDG, IATA**· Classe**

9 Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette

9

· Groupe d'emballage**· DOT/TMD**

néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/18/2022

Révision: 10/18/2022

Nom du produit : METTLE® 125 ME FUNGICIDE

(suite de la page 7)

· ADR, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement :	
· Marine Polluant :	Oui
· Marquage spécial (ADR) :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA) :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· No EMS :	F-A,S-F
· Stowage Category	A
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU :	Canada TMD: Exemption pour les polluants marins (TMD 1.45.1) les autres: UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. 9, III

15 Informations sur la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Non disponibles.

· **Numéro d'autorisation de mise sur le marché :**

· Section 355 (extremely hazardous substances):
Aucun des composants n'est compris.
· Section 313 (Specific toxic chemical listings):
Aucun des composants n'est compris.
· TSCA (Toxic Substances Control Act):
Aucun des composants n'est compris.
· Liste des substances domestiques (DSL) du Canada
Aucun des composants n'est compris.
· Liste extérieure des substances (LES) du Canada
Aucun des composants n'est compris.
· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)
Aucun des composants n'est compris.
· Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon l'ARLA

Date d'impression : 10/18/2022

Révision: 10/18/2022

Nom du produit : METTLE® 125 ME FUNGICIDE

(suite de la page 8)

· **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· **Pictogrammes de danger**



GHS09

· **Mention d'avertissement** néant

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Tetraconazole

· **Mentions de danger**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :** Conception et contrôle des systèmes

· **Contact :** sds@gowanco.com

· **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 10/18/2022

· **Acronymes et abréviations :**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative